

## Discours du chef de l'Etat



ALGER - Le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, a prononcé jeudi un discours télévisé à l'occasion de l'annonce des élections législatives de l'année 2012. Voici le texte intégral :

Honorables citoyennes, Honorables citoyens,

Dans mon discours du 15 avril 2011, je m'étais engagé à entreprendre l'approfondissement du processus démocratique et à asseoir les assises de l'Etat de droit en permettant à nos instances élues de disposer et de se prévaloir d'une entière légitimité et aux citoyens et citoyennes de participer, de la façon la plus large possible, à la prise des décisions engageant leur avenir et celui de leurs enfants.

A cet effet, de nouveaux textes législatifs ont été promulgués, à savoir les lois relatives au code électoral, aux partis politiques, aux associations, à la représentation de la femme dans les assemblées élues et aux cas d'incompatibilité avec le mandat parlementaire ainsi que les codes de l'information, de la commune et de la wilaya.

Cela étant à présent accompli, partant de l'expérience de notre peuple et de notre volonté nationale et à la lumière des avis et propositions exprimés par les partis politiques, les personnalités nationales et les représentants de la société civile à l'occasion des consultations menées sur les réformes politiques aux niveaux national et local, je pense que nous disposons désormais de l'assise législative nécessaire pour entamer une étape nouvelle dans la mise en pratique de la démocratie.

Honorables citoyennes, Honorables citoyens,

A la grâce d'Allah, nous entamerons la nouvelle étape des réformes par la tenue des élections législatives qui auront lieu le 10 mai 2012, conformément au code électoral entré en vigueur.

Ces élections législatives constituent une échéance décisive qui nous ouvre la voie vers le parachèvement de la reconstruction de l'Etat algérien, cinquante ans après le recouvrement de sa souveraineté, afin qu'il devienne un Etat où prévalent la bonne gouvernance et la citoyenneté lucide, dans le cadre de la justice sociale et la solidarité nationale.

Toutes les dispositions ont été prises pour garantir la transparence des élections. L'opération électorale et le dépouillement des résultats se dérouleront sous la surveillance directe des représentants des candidats dans tous les bureaux de vote. Les instances nationales de surveillance et de supervision auront à s'assurer du respect de la loi électorale.

Les partis et les listes indépendantes participant auront toute latitude de contrôler et de surveiller chacune des étapes du processus. Ils veilleront, eux aussi, à la régularité du processus électoral, à travers la commission indépendante de surveillance des élections qu'ils auront à constituer.

Celle-ci aura, de plein droit et loin de toute tutelle ou ingérence, la responsabilité de réguler la campagne électorale officielle et de garantir l'équité entre les candidats.

Conformément aux dispositions de la loi organique relative au régime électoral, une commission, exclusivement composée de magistrats, aura pour attribution de superviser les élections et de suivre le processus électoral, du début du dépôt des candidatures à la proclamation des résultats par le Conseil constitutionnel.

Cette commission est habilitée, sur saisine, ou de sa propre initiative, à prendre des décisions exécutoires afin de garantir la conformité aux dispositions de la loi électorale, de la part des parties en lice et des instances chargées de l'organisation des élections.

Honorables citoyennes, Honorables citoyens,

Nous avons décidé de faire appel à des observateurs internationaux pour suivre ces élections. Le gouvernement a invité un certain nombre d'organisations internationales dont nous sommes membres ou partenaires, à dépêcher leurs observateurs.

Pour la même fin, certaines organisations non-gouvernementales ont été également invitées.

Honorables citoyennes, Honorables citoyens,

Les institutions administratives du pays ont la responsabilité de garantir l'impartialité totale de leurs agents, dans tout ce qui concerne les élections. Elles devront s'assurer d'une totale coopération de l'administration locale avec les instances nationales de surveillance et de supervision des élections, ainsi qu'avec les observateurs internationaux, dans le respect de la loi.

Tout responsable, membre du gouvernement, haut fonctionnaire ou cadre dirigeant d'entreprise publique qui se porterait candidat aux prochaines législatives doit s'abstenir de toute utilisation des moyens de l'Etat pour sa campagne électorale et s'interdire toute visite de travail dans la wilaya où il se présente.

Honorables citoyennes, Honorables citoyens,

La démocratie que nous ambitionnons de construire passe par la libre participation citoyenne à la vie politique pluraliste, par le biais du concours à l'activité partisane, de la pratique de la liberté d'expression, du recours au verdict des urnes et la préservation des principes sacrés du peuple et des constantes de son identité de toute surenchère ou spéculation.

J'attends des partis politiques, des syndicats et des organisations de la société civile qu'ils œuvrent ensemble à mobiliser les électeurs et les électrices, les jeunes en particulier, afin qu'ils s'acquittent de ce qu'implique la citoyenneté, loyale et sincère, de disponibilité à accomplir le devoir civique et politique, à choisir les programmes et juger les hommes et les femmes en fonction de leur probité et de compétence.

Les partis politiques seront incontournables lorsqu'il s'agit de la crédibilité, de l'efficacité et du respect total des règles régissant les prochaines élections législatives. Leur rôle consistera à mettre au point des programmes viables et sérieux, à même de répondre concrètement aux préoccupations des citoyens, à trier et désigner des candidats et candidates capables d'assumer pleinement le mandat parlementaire, et à ouvrir largement la voie aux femmes et aux jeunes qualifiés de manière à enrichir la composante humaine de nos institutions constitutionnelles de femmes et de jeunes compétents.

Nous attendons des électeurs et électrices qu'ils se mobilisent pour exprimer, librement et souverainement, leurs suffrages et traduire la volonté du peuple. Il ne doit point leur échapper qu'ils assument la responsabilité de mandater les candidats et candidates choisis, pour décider du destin du pays et exercer le pouvoir au nom du peuple.

Honorables citoyennes, Honorables citoyens,

Nous ne voulons pas que les prochaines élections législatives soient réduites à une simple compétition pour occuper des sièges.

Nous voulons qu'elles soient une émulation entre les meilleurs programmes et la meilleure élite à même de représenter le peuple avec loyauté et compétence, et ce à travers l'application optimale des textes législatifs pertinents devant permettre d'installer une nouvelle assemblée populaire nationale, avant de passer aux étapes ultérieures de la réforme et leur assurer une réussite digne de notre pays et des sacrifices de son peuple.